

115

dodis.ch/30266

*Le Chef de la Division des organisations internationales
du Département politique, E. Thalmann,
à diverses universités et institutions suisses pour la recherche¹*

Berne, 5 novembre 1968

Les possibilités d'une coopération bilatérale plus étroite entre la Suisse et les Etats-Unis², dans des domaines de recherche fondamentale, ont fait l'objet ces derniers mois de divers entretiens, à Washington et à Berne³. Le plus concret de ces entretiens a eu lieu à la fin de juin⁴ entre notre Conseiller scientifique⁵ à Washington, M. Charles Tavel, et M. David Beckler, assistant du Conseiller scientifique du Président, M. Hornig, et chargé en outre, à l'«Office of science and technology», de tout ce qui a trait à la coopération internationale.

Les conclusions auxquelles l'on est parvenu de part et d'autre, à la suite de ces échanges de vues préliminaires, peuvent se résumer en deux points:

1. Il ne serait pas raisonnable de viser à la conclusion d'un accord intergouvernemental *per se*, si un tel accord ne devait être qu'une enveloppe vide de contenu. Si l'on devait néanmoins envisager de recourir un jour à quelque accord, il serait préférable de se limiter à un accord-cadre très souple. L'accord entre les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale en est un exemple: lorsqu'un des deux gouvernements estime qu'il pourrait être intéressant de collaborer sur un sujet précis, avec l'apport d'une équipe déterminée, il en fait la proposition à l'autre gouvernement; si ce dernier est intéressé à son tour et trouve, chez lui, une équipe adéquate, chaque gouvernement libère, dans le cadre de l'accord, les crédits nécessaires au support de *son* équipe de recherche.

2. Une coopération n'est étroite et efficace que si elle profite de façon substantielle aux deux parties. C'est pourquoi les Etats-Unis recherchent autant que possible une collaboration avec l'ensemble de l'Europe (OCDE, Communauté européenne, etc.) plutôt qu'avec les Etats européens pris isolément, dont la contrepartie est moins intéressante parce que éparpillée et de ce fait d'une

1. *Circulaire (copie)*: E2003A#1980/85#979* (o.320.). Rédigée par Ch. Tavel. Copie à S. Barandun, K. Brunner, H. Isliker, P. Sträuli, F. Berger et B. Thürlimann.

2. *Sur la question scientifique dans les relations bilatérales, cf. le rapport de F. Walther* Die Schweiz und das sogenannte «technological gap» zwischen den USA und Europa du 26 août 1968, dodis.ch/33917. *Sur la politique scientifique, cf. aussi DDS, vol. 20, doc. 33, dodis.ch/11215; DDS, vol. 21, doc. 26, dodis.ch/14482 et DDS, vol. 23, doc. 88, dodis.ch/31322.*

3. *Cf. p. ex. la Actennotiz über «Informationslunch» mit USA-Vertretern. Wissenschaftliche Beziehungen mit USA de R. Hartmann du 23 mai 1967, doss. comme note 1.*

4. *Cf. la lettre de F. Schnyder à E. Thalmann du 28 juin 1968, doss. comme note 1.*

5. *Sur les attachés scientifiques auprès des ambassades de Suisse à l'étranger, cf. doc. 22, dodis.ch/32486; le PVCF N° 1813 du 31 octobre 1967, dodis.ch/30774; le PVCF délibératif de la 69^{ème} séance du 31 octobre 1967, dodis.ch/34168 et le rapport de J.-J. Rollard de janvier 1969, dodis.ch/30467.*



dimension souvent par trop réduite. Néanmoins, à l'occasion, une coopération bilatérale peut être intéressante, mais à condition que soient bien repérés de part et d'autre des objets très concrets, des «points de force» représentant un apport réel pour chaque partenaire.

Ainsi donc, il existe du côté des Etats-Unis une certaine ouverture, qui ne pourra toutefois être concrétisée que si l'on repère en Suisse de tels «points de force», qui pourraient intéresser à leur tour les Etats-Unis. En fait, M. Beckler a conclu l'entretien de juin en laissant à notre pays le soin de faire les pas suivants en sélectionnant des domaines ou des sujets concrets, qui pourraient faire ensuite l'objet d'une confrontation.

M. Tavel a rédigé des suggestions sur la façon dont on pourrait procéder pour déterminer s'il existe de notre côté des possibilités de coopération autres que celles qui se sont déjà très utilement matérialisées sur le plan des relations directes entre instituts ou entre professeurs. Vous voudrez bien trouver ces suggestions en annexe⁶. Bien entendu, les domaines qui y sont mentionnés comme pouvant faire éventuellement l'objet d'une coopération ne le sont qu'à titre d'exemple. Rien n'empêche qu'une collaboration porte sur d'autres secteurs de recherche.

Nous devons insister, pour terminer, sur le fait qu'il ne s'agit pour le moment que d'une première prospection. Même si elle devait permettre de déceler quelques domaines pouvant intéresser les deux pays, encore faudrait-il ensuite examiner de quelle façon supporter ces domaines. Le problème d'un accord-cadre se posera alors, de même que le difficile problème des crédits qu'exigerait la conclusion d'un tel accord. Il est donc réaliste de prévoir que la solution de ces problèmes soulèvera certaines difficultés et prendra du temps.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de toute observation que ce problème important d'une éventuelle promotion de la coopération avec le Etats-Unis pourrait appeler de votre part et de nous faire connaître tout domaine ou sujet de coopération qui pourrait à votre avis présenter un réel intérêt pour notre pays comme aussi pour les Etats-Unis.

6. Suggestions relatives aux domaines dans lesquels une collaboration américano-suisse en recherche fondamentale aurait les plus grandes chances de se réaliser et d'avoir des effets positifs de Ch. Tavel, dodis.ch/30266. Cf. aussi l'exposé de Ch. Tavel du 5 novembre 1968, dodis.ch/30100.